DEPARTEMENT DU NORD

Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre

AGGLO2030
Créons le territoire de demain !

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération n°2266
du Conseil Communautaire en date du 12/12/19

Le Président

Commune Péri-urbaine

Berlaimont

verdi Sensible à vos ambitions — AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LA SAMBRE — PIVADIS — SPHÈRE PAYSAGE

3.5

Assertissement

Selon le principe de prévention, l'attention des constructeurs et de l'ensemble des usagers du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est attirée sur les phénomènes naturels marquant le territoire et susceptible d'affecter la zone :
- La présence d'engins de guerre.
- Le risque d'inondation par débordement de la Sambre, de la Solre et de l'Helpe Majeure.
- Le risque d'inondation par ruissellement.
- Le risque minier.
- Le risque sismique, il est situé en zone de sismicité modérée 3. Se reporter à la réglementation parasismique : décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010.
- Le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux (aléa faible, moyen, fort). Il est conseillé de procéder à des sondages sur le terrain et il convient d'adapter les techniques de construction.
- Une sensibilité à la remontée de nappes (cf carte du BRGM).
Il revient aux maîtres d'ouvrage de prendre les précautions techniques nécessaires adaptées pour garantir la pérennité et la stabilité des ouvrages et des constructions à édifier.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Opération	Surface	Commune	Bénéficiaire
ER2	Réalisation d'un axe doux	17027	Aulnoye-Aymeries	Commune
ER1	Création d'une liaison routière	38036	Berlaimont	Département
ER2	Création d'une liaison douce	5526	Berlaimont	Commune
ER8	Equipement public	1292	Berlaimont	Commune
ER4	Sécurité d'un virage de la RD951	7822	Berlaimont	Département

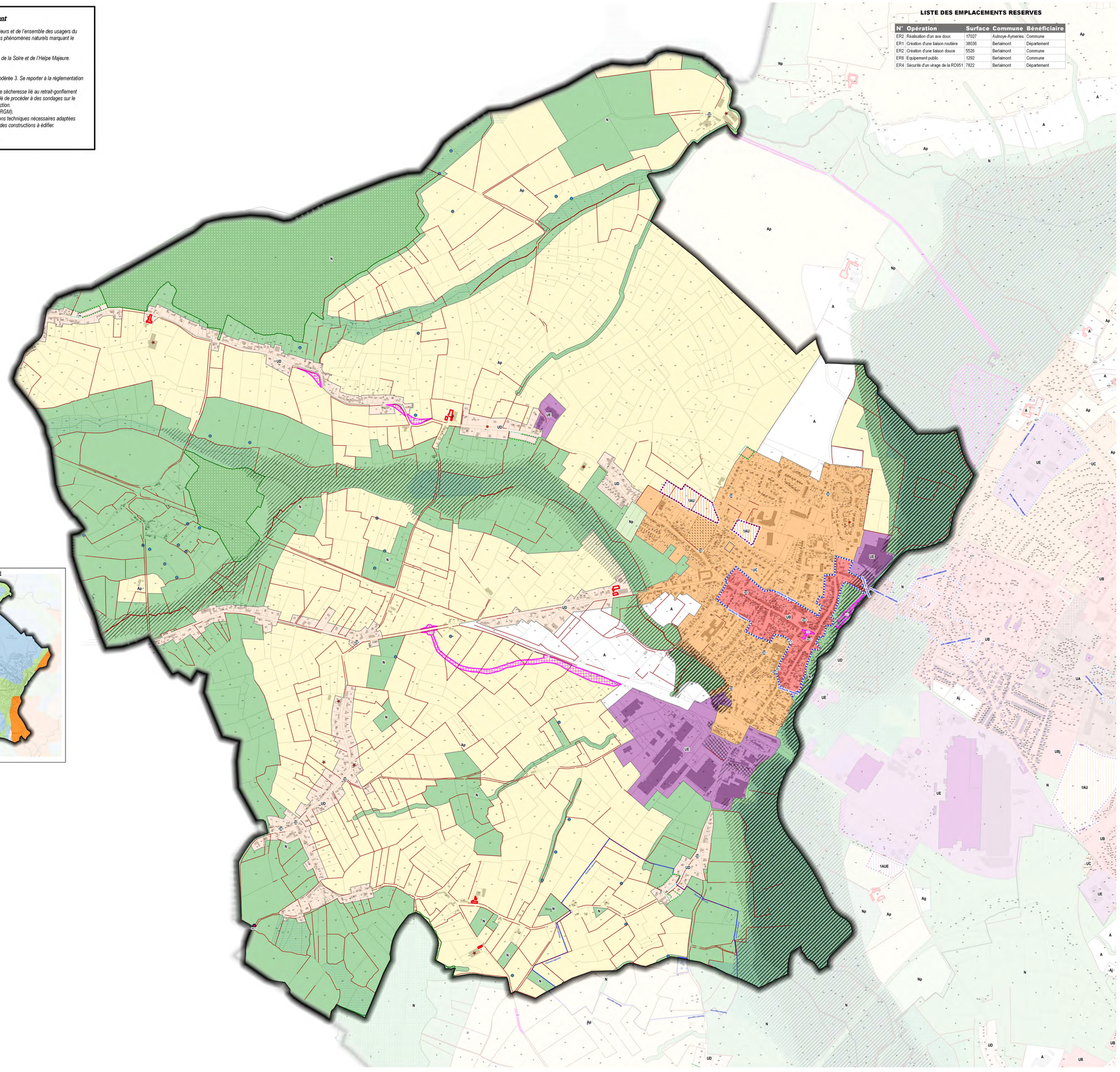

RISQUE KARSTIQUE

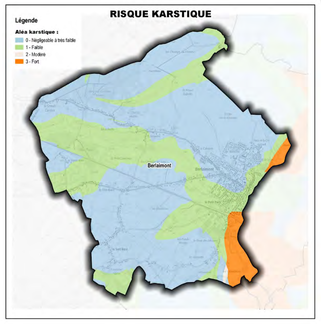

Légende :

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

Les zones à urbaniser sont soumises à une OAP phasage
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique ZNIEFF de type 1
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique densité
- Gisement identifié soumis à une servitude de mixité sociale

Stratégie commerciale :
- Centralité et site commercial soumis à des dispositions particulières
- Linéaires commerciaux soumis à autorisation de changement de destination dans le cadre du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Bâtiments identifiés pour le changement de destination identifié au document d'urbanisme en vigueur
- Elément de patrimoine bâti identifié au titre du L151-19 du code de l'urbanisme
- Elément de petit patrimoine bâti identifié au titre du L151-19 du code de l'urbanisme
- Espaces Boisés Classés
- Linéaire de haies identifié au titre du L151-23 du code de l'urbanisme
- Mare identifiée au titre du L151-23 du code de l'urbanisme
- Zone humide du SAGE de la Sambre
- Zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

Périmètre de protection des captages :
- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Secteur inondable par débordement de l'Helpe Majeure, de la Solre et de l'Aunelle Hogneau et pour lesquels un PPRi est approuvé. Se reporter aux servitudes d'utilité publique en annexe.
- Secteur d'aléa faible à moyen

Secteur inondable identifié à l'ARZI et le PERI de la Sambre :
- Secteur d'aléa faible à moyen
- Secteur d'aléa fort
- Risques identifiés par les communes

Caractérisation des Risques Naturels
- Axe routier favorisant le ruissellement
- Coulées de boues (données CAMVS)

INFORMATIONS
- Sièges et bâti agricole à la date du diagnostic agricole

DESTINATION DES SOLS
- Zone UA : Zone urbaine mixte centrale
- Zone UB : Zone urbaine mixte périphérique
- Secteur UBj : secteur urbain en lien avec la présence de jardins familiaux
- Zone UC : Zone urbaine mixte de plus faible densité
- Zone UD : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité
- Zone UE : Zone urbaine spécifique à vocation économique
- Zone 1AU à urbaniser à vocation principale habitat
- Zone 1AUE spécifique à court terme à vocation principale activités
- Zone agricole A
- Zone agricole Ap aux enjeux paysagers et naturels
- Secteur Ag et Ag1 dédié aux aires d'accueil des gens du voyage
- Secteur Aj dédié aux jardins familiaux
- Zone naturelle N
- Secteur naturel Np aux enjeux paysagers et naturels

ECHELLE
1:6492

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés », ADUS, PNR de l'Avesnois, CAMVS, Réalisation Verdi Conseil 2019